



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°142/2022

Date de convocation : 08/12/2022

Conseillers en exercice : 33

Présents : 22

Votants : 33

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 15 décembre 2022 – 18h30**Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : Julien PORTIER

Objet : Espace La Clé – Tarifs 2023**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

BERNARD Anne-Marie
BOURNE Hervé
BRACHET Marc
BRASSOUD Martine
CHAPPET Philippe
CREPEL Yves

DALEX Jacques
DUMONT-THIOLLIÈRE Christine
DUNAND-CHATELLET David
GAILLARD Claude
GONZALES Florence
GOURDIN Margaret

JOSSERAND Stéphanie
LUCIANI Michel
MILLET-URSIN Marc
PAGET Marc
PETIT Monique
PORTIER Julien

PRUD'HOMME Philippe
SCHERMA Sébastien
TREMBLAY-GUETTET Jeannie
VIGNIER Georges

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

BALMONT Nicolas pouvoir à
MILLET-URSIN Marc
DENAMBRIÈRE Julie pouvoir à
BERNARD Anne-Marie
MAURICE Charline pouvoir à
CREPEL Yves

BRUNET André pouvoir à PRUD'HOMME
Philippe
DOMENGE-CHENAL Michèle pouvoir à
TREMBLAY-GUETTET Jeannie
PONTTHIEU Eric pouvoir PAGET Marc

CARRIER Kelly pouvoir à
SCHERMA Sébastien
FERNADEZ Sophie pouvoir à
GONZALES Florence
PORTIER Jean Pierre pouvoir
BRACHET à Marc

COUTIN Michel pouvoir à
CHAPPET Philippe
LITTOZ Lucie pouvoir à PETIT
Monique

EXPOSE

Monsieur le Vice-président Sébastien SCHERMA en charge du Développement Economique et de l'Emploi rappelle que le bâtiment Espace La Clé a été identifié comme un lieu stratégique pour accueillir les services en lien avec l'économie, l'emploi et la formation.

Depuis septembre 2021, le Campus Connecté, le service Développement économique de la Communauté de communes, l'Espace Emploi Formation et l'antenne de la Mission Locale Jeunes sont installés dans le bâtiment.

Le site est équipé d'espaces de coworking (espaces de travail partagés) et des salles de réunion accessibles aux entreprises.

Il rappelle que par délibération n°98/2022 du 29 septembre 2022, la Communauté de Communes a validé une offre de location de bureau à la journée.

Les prestations et les services associés aux locations des différents espaces sont contractualisés dans le cadre d'une convention et les tarifs sont définis chaque année par délibération.

Monsieur le Vice-Président, Sébastien Scherma propose de ne pas augmenter les tarifs pour les locations des espaces de coworking et des bureaux et d'augmenter le tarif du badge à 10€.

Les tarifs proposés sont les suivants :

| TARIFS ESPACE CO WORKING | |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DUREE CONVENTION | 1 an renouvelable |
| FORFAIT | 1 jour = 10 € |
| | 1 semaine = 50 € |
| | 1 mois = 150 € |
| | 1 an = 1 704 € |
| SERVICE INCLUS DANS LE FORFAIT | Accès espace partagé, internet illimité, casier personnel de rangement Photocopieuse, imprimante, scanner, appareil de plastification et reliure, accès cafétéria. |
| Remplacement Badge perdu | 10 € |

| TARIFS SALLES DE FORMATION | | |
|----------------------------------------|-----------|---------|
| | ½ journée | journée |
| Petite salle / 6 personnes | 25 € | 50 € |
| Grande salle de réunion / 20 personnes | 60 € | 120 € |

| TARIFS BUREAU A LA CARTE | |
|--------------------------|---------|
| ½ journée | journée |
| 15 € | 25 € |

| TARIFS PHOTOCOPIES | | |
|--------------------|--------------|---------|
| | Noir & Blanc | Couleur |
| Format A4 | 0,18 € | 0,20 € |
| Format A3 | 0,25 € | 0,30 € |

La Commission Développement Economique réunit le 30 novembre 2022 et le Bureau du 08 décembre 2022 ont émis un avis favorable.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer et d'autoriser le Président à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Communautaire sera amené à :

- **Valider** les tarifs susmentionnés

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide les tarifs susmentionnés**

Résultat du vote :

| | | | | | |
|-----------|-----------|--------------|---|------------|-----------|
| Votants : | 33 | Abstention : | 0 | Exprimés : | 33 |
| Pour : | 33 | Contre : | 0 | | |

FAVERGES-SEYTHENEX, le **19 DEC. 2022**

Le Secrétaire de séance,



Le Président
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : **19 DEC. 2022**

Copie(s) interne(s) :

- Economie – Tourisme : N. OURCHID

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.